



Droits de Succession en lien direct

Par Vvmada

Bonjour, les droits de succession (30%,40% etc, sont fixé sur la totalité de la succession ou sur la part de chaque héritier s'il vous plaît ? Merci beaucoup de votre réponse.

Par Isadore

Bonjour,

Chaque héritier ou légataire est taxé en fonction de son degré de parenté avec le défunt et bénéficie de son propre abattement s'il y a lieu.

S'il y a représentation, la part que se partagent les enfants du prédécédé est taxée comme s'il était en vie. Par exemple, si A fils de Z décède avant Z, en laissant une soeur B, la part de "A" est taxée comme la part de "B", et non pas comme un héritage de grand-parent à petits-enfants.

Par ESP

Bonjour, bienvenue

Sur chaque part, après un abattement en ligne directe de 100.000?, les tranches du barème vont de 5 en 5... Exemple pour une part taxable : 150 000 ? (250 000 -100 000)

Montant jusqu'à 8 071 ? : $8\,071 ? \times 5 \% = 404 ?$

Entre 8 072 ? et 12 109 ? : $(12\,109 ? - 8\,072 ?) \times 10 \% = 4\,037 ? \times 10 \% = 404 ?$

Entre 12 109 ? et 15 932 ? : $(15\,932 ? - 12\,109 ?) \times 15 \% = 3\,823 ? \times 15 \% = 573 ?$

Entre 15 932 ? et 150 000 ? : $(150\,000 ? - 15\,932 ?) \times 20 \% = 134\,068 \times 20 \% = 26\,814 ?$